

Pour info

Le CCAS est un lieu d'accueil et d'écoute qui permet d'orienter les usagers vers un travailleur social afin de les informer de leurs droits, les accompagner dans leurs démarches ou les réorienter auprès de professionnels spécialisés.

Le CCAS a mis en œuvre des aides facultatives liées à la vie quotidienne (aide alimentaire : Chèque d'Accompagnement Personnalisé, des secours : loyer, énergie, ...), il a développé également quelques actions spécifiques :

Le coup de pouce santé

Le CCAS de Commentry peut aider les familles, qui résident sur la commune depuis au moins 1 an sous conditions de ressources, pour les dépenses liées à la santé (après les dispositifs de droit communs). Pour vérifier les possibilités d'intervention, vous devez vous rapprocher de votre travailleur social.



Soutien aux familles

Une aide peut vous être accordée par le CCAS de Commentry pour vos enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire, une aide pour les frais de restaurations scolaires et l'accueil périscolaire sous conditions de ressources. Se rapprocher des travailleurs sociaux de votre secteur.

Aide aux vacances

Le CCAS de Commentry peut vous aider à financer la prise en charge de vos enfants pendant les vacances scolaires (centre de loisirs, colonies de vacances, etc) à condition que :

- Vos revenus soit inférieurs au barème du CCAS,
- Vous habitez la commune depuis au moins 1 an.



Aide à la culture musicale

Le CCAS peut intervenir pour vous aider à régler les factures de l'école municipale de musique pour votre enfant qui apprend un instrument à l'école de musique de Commentry sous conditions de ressources et de résidence de plus de 1 an.



Pass'Temps



Il permet aux bénéficiaires d'assister pour 1€ aux spectacles et manifestations organisés par l'OMPAC, l'UDAAR, les associations culturelles et sportives locales de Commentry. Il vient compléter le dispositif Passeport loisirs proposé par le service Jeunesse de la Ville de Commentry. Dispositif ouvert aux résidents de Commentry depuis plus de 1 an et sous conditions de ressources.

Aqua Com



Ce dispositif permet aux bénéficiaires (résidents depuis plus de 1 an sur Commentry, et sous conditions de ressources) de se voir délivrer une carte individuelle par le CCAS, donnant accès par période de 6 mois aux tarifs réduits consentis pour l'entrée à La Piscine de Commentry (à l'exclusion de toute autre prestation).



RENSEIGNEMENTS

Centre Communal d'Action Sociale

22, avenue Marx Dormoy
03600 Commentry

04 70 09 70 70
ccas@ville-commentry.fr

Accueil public

Du mardi au vendredi :
9h-12h et 13h30-16h30
samedi : 9h-12h

Accueil téléphonique

l'accueil téléphonique est assuré sur les mêmes jours de 8h à 12h et de 13h à 17h. En dehors de ces horaires un répondeur téléphonique recueille les appels et les messages.